

# Séance du vendredi 23 juin 2017

Le vendredi 23 juin deux mil dix sept à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de François DANEMANS, maire en exercice.

**Présents :** François DANEMANS, Jean-Marc LABORIE, Robert MALBOS, François LISSAC, Antoine PUECH, Philippe CHABUT, Edouard de BONNAFOS, Josette MERCADIER, Carole PUECH, Perrine MERESSE, Colette LABRUNIE

**Absente excusée :** Perrine MERESSE,

**Approbation de la séance du 09 juin 2017 :** Après lecture, le compte rendu de la séance du 09 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

## Ligne de trésorerie au Crédit Agricole – délibération

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 06 avril 2012, le Conseil Municipal a décidé de contracter auprès du Crédit Agricole, un prêt de 200 000 euros, correspondant à un financement en attente de la revente de biens de la propriété du Vernassal, remboursable sur deux ans.

Pendant la période, la commune n'a vendu qu'une partie des biens et a procédé au remboursement partiel de 55 000 euros.

Lors de sa séance du 25 juin 2014, dans l'attente de la vente du complément des biens, le Conseil Municipal a décidé de contracter un nouveau prêt d'un montant de 145 000€ d'une durée de 2 ans et ce prêt a été remboursé le 8 juillet 2016.

A présent une négociation de vente est en cours.

Monsieur le Maire présente l'offre de financement reçue.

Après examen de cette offre, et considérant le besoin ponctuel de trésorerie, le Conseil Municipal :

DECIDE de contracter auprès de la Caisse du Crédit Agricole une ouverture de ligne de trésorerie, aux conditions suivantes :

*Montant :* 145.000 € - *durée :* 12 mois - *Taux de référence :* Euribor 3 mois - *marge :* + 1,40 %

Au taux actuel de : 1.071 % marge comprise (Euribor 3 mois du 16/06/2017 : - 0,329 %)

*Paiement intérêts :* trimestriel à terme échu - *Commission d'engagement :* 0.20% soit 290 € facturée à la mise en place

2/ Autorise le maire à signer le contrat correspondant et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat.

## PRET DE 150000 euros à CREDIT AGRICOLE - délibération

Suite à la consultation des banques pour le prêt de 150 000 euros correspondant à une partie de l'emprunt prévu au budget primitif 2017, monsieur le Maire fait part des offres reçues du Crédit Agricole, et de la Banque Populaire.

Après analyse des offres, le Conseil Municipal

1/ adopte celle du Crédit Agricole Centre France, selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 150 000 euros (cent cinquante mille euros)

Objet du prêt : Travaux voirie et divers

Taux fixe : 1.35%

Durée : 15 années

Echéances : trimestrielles

Mode d'amortissement : échéances constantes

Frais de dossier : 150 euros

2/ CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce prêt.

## **Création d'un emploi temporaire d'Adjoint technique territorial, affecté au camping en contrat à durée déterminée de 7 heures par semaine - délibération**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

CONSIDERANT que pendant la saison touristique, il est indispensable de créer un emploi à temps incomplet à raison de 1 heure de travail par jour.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal :**

- **Décide** de créer un emploi de non titulaire, en contrat à durée déterminée, **d'Adjoint technique territorial, affecté au camping**, du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 août 2017

- **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 7 heures/semaine.

- **Décide** que la rémunération correspondra au 1<sup>er</sup> échelon de la catégorie : indice brut 347, majoré 325, au prorata du temps de travail effectué.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 3

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 64.

## **Location à Madame Monique SOUQUIERE - délibération**

Le Conseil Municipal de Calvinet accepte la location de la petite maison, sise chemin de Ronde et appartenant à Madame Monique SOUQUIERE, pour loger le maître-nageur pendant la saison touristique, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2017.

Le montant du loyer est fixé à 200.00 euros par mois.

L'assemblée autorise le Maire à signer le contrat de location

## **Aménagement Le Pavé / Eclairage public suite au renforcement BT SEC - rues du Pavé et du Fossé - délibération**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 65 367.19€ HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT de l'opération,

Soit : -1<sup>er</sup> versement de 16 341.80€ à la commande des travaux

- 2<sup>ème</sup> versement au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1/ de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,

2/ d'autoriser le Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,

3/ d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux.

## **Aménagement Le Pavé / Enfouissement du réseau téléphonique - rues du Pavé et du Fossé - délibération**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 14 150.96€ HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 24 mars 2016 avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2015, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 60% du montant HT de l'opération,

Soit : -1<sup>er</sup> versement de 4 245.29€ à la commande des travaux  
- 2<sup>ème</sup> versement au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1 / de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,  
2/ d'autoriser le Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,  
3/ d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux.

## **Affaire BARRAL / Commune de CALVINET**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la mise en demeure aux époux BARRAL de payer le loyer de la maison d'habitation, inclus dans le bail en vigueur, ils ont déposé une requête auprès du Tribunal Paritaire aux fins d'annulation de cette mise en demeure.

A présent nous sommes en attente de la réponse de notre avocat. L'affaire est reportée au 14 septembre 2017.

## **Vente Le Vernassal :**

Une proposition d'achat a été adressée par Mr et Mme Thierry LAVIGNE au prix de 113 000 euros.

Après discussion, une proposition sera adressée à Mr et Mme Lavigne pour les parcelles prévues à la vente : 339, 340 en totalité (c'est-à-dire avec la grange), 342, 343, 1082, 1084 et 1085 au prix de 135 000 euros.

## **SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) :**

Le projet de SCoT arrêté par délibération du Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, a été adressé en Mairie pour avis.

Le dossier est à approfondir et l'avis du conseil municipal est reporté à la prochaine séance.

## **PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) :**

Une réunion publique a eu lieu le 21 juin dans la salle des fêtes pour présenter les grandes orientations du PLU.

Des suggestions du conseil municipal ont été transmises à l'architecte chargé du dossier.

Le document « Projet d'aménagement et de développement durables intercommunal (PADDI) » sera diffusé aux conseillers municipaux.

## Questions diverses :

**Desserte forestière :** lecture du courrier du Sénateur Bernard Delcros qui apporte son soutien financier aux projets de dessertes forestières.

### **Petits travaux :**

Les échelles des bassins de la **piscine**, le chauffe-eau de la salle de classe maternelle seront remplacés prochainement.

Une partie de l'équipement **vaisselle de la cantine** a été renouvelé

Un **présentoir à brochures** (informations communales et dépliants touristiques) sera acheté pour mise en place dans le hall du bâtiment de l'Agence Postale Communale

Panneau « Cédez le passage » à l'intersection de la rue de La canal et de la rue du Colombier : à envisager.

**Sécurité estivale :** Une réunion aura lieu avec le chef de Gendarmerie pour assurer un maximum de sécurité pendant les festivités de Calvinet pendant l'été.

**Signalétique :** Anne-Sophie Marre-Voreux demande l'autorisation de placer vers l'Agence Postale, un petit panneau, dont elle ferait l'acquisition, indiquant la Maison médicale dans laquelle elle va s'installer fin juillet. Le conseil municipal considère qu'il est justifié d'indiquer la maison Médicale du fait qu'elle n'est pas implantée sur la route principale, et il est favorable à l'unanimité de la pose de ce panneau.

**Comité des fêtes :** Lecture du courrier de Lucie Lavigne informant de sa démission du poste de trésorière du Comité des fêtes.

**Ecole :** Les services de l'Académie ont fait part de la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours. Aucune demande émanant du conseil d'école ou de l'APE n'a été formulée. Le fonctionnement sera donc maintenue sur 5 jours.

**Autorisation travaux :** A la demande d'Antoine PUECH l'autorisation lui est accordée pour effectuer à sa charge les travaux de drainage des eaux pluviales devant sa maison, rue du Colombier.

**Commission communale des impôts directs :** réunion organisée par le Maire, lundi 26 juin à 13H30 à la mairie.

Il est signalé un début de construction sur la **parcelle du lotissement du Puech** acquise récemment par Mr Stéphane TERRIER. A ce jour aucun dossier de construction ou de travaux n'a été déposé à ce jour.

**Cantine :** L'Épicerie Relais (producteurs locaux) propose des produits. Les maires de Calvinet et Mourjou ont rencontré ses représentants avec les cantinières de Calvinet et Mourjou.

Séance levée à 0h10

La prochaine séance pourrait se dérouler le vendredi 28 juillet.

